

Vous êtes un professionnel de la santé?

Quand et comment communiquer avec la Santé publique de l'Estrie, secteur santé environnementale (SE)

Qui doit communiquer avec la santé publique ?

Tout **médecin ou professionnel de la santé** qui diagnostique une MADO d'origine chimique ou qui constate une menace à la santé d'origine environnementale. Les [MADO d'origine chimique](#) sont des maladies, infections ou intoxications qui doivent être déclarées à la santé publique lorsqu'elles sont considérées comme étant causées par l'environnement ou dues à une exposition à des substances chimiques. Ces MADO permettent de surveiller et de contrôler les risques pour la santé de la population.

Quand communiquer avec la santé publique ?

Il faut signaler [une menace](#) quand :

- la situation est causée par un agent biologique, chimique ou physique.
- il y a une probabilité de transmission ou d'exposition non contrôlée.
- la situation peut entraîner des risques pour la santé de la population.
- la situation apparaît hors de contrôle.

Comment communiquer avec la santé publique, secteur santé environnementale?

	Pour les urgences (voir exemples ci-dessous)	Pour signaler une menace à la santé d'origine environnementale ou déclarer une MADO d'origine chimique
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30	Téléphone : 819 342-9217 Courriel : sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca Télécopieur : 819 564-5435	Téléphone : 819 829-3400, poste 42005 Courriel : sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca Télécopieur : 819 564-5435
Du lundi au vendredi, de 16 h 30 à 8 h 30 ou le samedi et dimanche	Téléphone : 819 346-1110, faire le 0 et demandez la garde en santé publique – secteur santé environnementale	Téléphone : 819 346-1110, faire le 0 et demandez la garde en santé publique – secteur santé environnementale
Documents à utiliser	Déclaration téléphonique	MADO : Utiliser le formulaire AS 770 (http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/intra/formres.nsf/961885cb24e4e9fd85256b1e00641a29/64631465d0d5c09085256e cf006b4afd?OpenDocument)

Qu'est-ce qu'une urgence?

Un appel sera considéré comme urgent lorsqu'il nécessite une prise en charge immédiate. **Voici quelques exemples** : fuite de gaz toxique, accident de transport avec des matières dangereuses, contamination de l'eau potable, événements climatiques extrêmes, infiltration de monoxyde de carbone domiciliaire lors d'un dynamitage.